

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Provence-
Alpes-Côte d'Azur et gendarmerie
pour la zone de défense et de sécurité Sud

Décision n° 52341 du 10 décembre 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud

NOR : INTJ2032424S

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 50056 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032355S),

Décide :

Article 1

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2021 :

Maigné	Yves	NIGEND : 140 592
---------------	------	------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2021 :

Gabarre	Thierry	NIGEND : 205 345
----------------	---------	------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2021 :

Hedin	Fabrice	NIGEND : 227 998
Carrion	Julien	NIGEND : 310 635
Asset	Hervé	NIGEND : 121 415

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2021 :

Pajot	Stanislas	NIGEND : 240 658
Santana	Arthur	NIGEND : 358 788
Chialva	Pierre	NIGEND : 354 069

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 décembre 2020.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Provence-
Alpes-Côte d'Azur et la gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Sud,*
M. Lévêque